

## Harar Jugol (Éthiopie)

No 1189 rev

### 1. IDENTIFICATION

État partie : Éthiopie

Bien proposé : Harar Jugol, la ville historique fortifiée

Lieu : Région de Harari

Date de réception par le

Centre du patrimoine mondial : 29 janvier 2004

Inclus dans la liste indicative : 25 avril 2001

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 14 août 2003 (pour la préparation du dossier de proposition d'inscription d'origine). Une assistance supplémentaire a été fournie par les autorités françaises pour la préparation du dossier de proposition d'inscription révisée.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un ensemble. Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial* (2 février 2005), Annexe 3 (15, ii, b), il s'agit d'une ville historique à caractère évolutif exemplaire ayant conservé, parfois dans le cadre d'un site naturel exceptionnel, une organisation de l'espace et des structures caractéristiques des phases successives de son histoire.

Brève description :

Située à l'est du pays, au sommet d'une colline de 1885 m d'altitude, la ville historique fortifiée de Harar Jugol est la capitale de la région administrative de Harari, en Éthiopie. On trouve sur ce plateau de chaîne montagneuse, encerclé par le désert et la savane, de profondes gorges. La zone proposée pour inscription se compose de l'ensemble de la ville historique fortifiée. La zone est de forme arrondie, s'allongeant vers l'ouest. L'axe est-ouest, à sa longueur maximum, fait plus de 1 km, et l'axe nord-sud 700 m environ. La zone tampon entoure la zone proposée pour inscription, avec un rayon variable. Dans les temps modernes, la ville s'est plus particulièrement développée vers l'est depuis la ville fortifiée.

### 2. ACTIONS

Antécédents : À sa 29<sup>e</sup> session, le Comité du patrimoine mondial (Décision 29 COM 8B.21) a décidé de renvoyer à l'État partie l'examen de la proposition d'inscription de Harar Jugol sur la Liste du patrimoine mondial sur la base

des critères culturels ii, iv et v afin de lui permettre de fournir des informations complémentaires détaillées sur :

a) la révision du plan directeur qui devrait prendre en compte le projet de construction de la route et le développement de nouveaux logements afin de s'assurer que la conservation et la préservation sont complètement intégrées à l'urbanisme ;

b) les niveaux de protection de la zone proposée pour inscription ;

c) les contrôles, les niveaux de protection et la délimitation de la zone tampon élargie proposée ;

d) un système de gestion défini ou des mécanismes de gestion qui permettent à la ville de se développer de façon durable tout en respectant sa valeur universelle exceptionnelle ;

e) des informations archéologiques sur le bien ;

f) la justification d'une éventuelle application des critères iv (afin de mieux illustrer le caractère unique du type de maison Harari) et v ; et

g) l'étude d'impact des projets d'infrastructure ;

L'État partie a envoyé des informations complémentaires le 30 janvier 2006.

Date de la mission d'évaluation technique : 1-8 novembre 2004

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : Aucune

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les villes et villages historiques et sur l'architecture vernaculaire.

Littérature : Deux ouvrages viennent d'être publiés sur Harar Jugol : P. Revault et S. Santelli (eds.), *Harar, une cité musulmane d'Éthiopie*, Maisonneuve et Larose, 2004 ; Harari People National State et Ambassade de France, *Cultural Guide*, Addis Ababa, 2006 (en amharique, anglais et français).

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

### 3. LE BIEN

#### Description

La ville historique de Harar Jugol est située dans la partie sud de l'Éthiopie, à l'extrême nord du bassin de la rivière *Wabi Shebele*. La zone principale (48 ha) du bien proposé pour inscription comprend la totalité de la ville fortifiée de Jugol. La zone tampon constitue une zone de protection s'étendant sur environ 800 m au sud et 1700 m à l'est tandis qu'à l'ouest cette zone de protection est réduite à une bande étroite limitée par la nouvelle ville de Harar.

Harar Jugol est la quatrième des villes saintes de l'Islam, et constitue le centre d'une région islamique, au sein d'une

Éthiopie par ailleurs chrétienne. Les Harari parlent une langue sémitique apparentée à l'arabe. Harar Jugol a également été un puissant centre marchand. La ville historique comprend une communauté traditionnelle vivante, formant un ensemble socio-environnemental complexe, où chaque élément a sa signification symbolique et/ou pratique. La ville est au cœur d'une zone agricole, avec laquelle elle entretenait jusqu'à il y a peu des relations d'interdépendance. Le nom *Jugol* fait référence au mur de défense, ainsi qu'à la zone de la ville fortifiée. Les habitants appellent également la ville « *ge* ». La zone agricole avoisinante est appelée « *ge-fage* », et les terres en jachère alentour « *gaffa* » ; plusieurs petits villages y sont installés.

L'organisation sociale de la ville est gérée par deux systèmes traditionnels, distincts mais complémentaires :

a) Les *afocha* sont des associations de quartier, formées d'hommes et de femmes, en comités séparés dotés chacun de leur propre structure et de leur propre organisation, et qui prennent part aux activités sociales comme les mariages et les funérailles.

b) En outre, le *jugol* se divise en sept divisions *kebele* responsables de toutes les fonctions administratives.

La ville historique est entourée de remparts dotés de six portes, dont la récente porte de Harar. De ces portes partent les rues principales qui conduisent jusqu'au centre. Les principales fonctions publiques sont concentrées dans la zone publique centrale, qui forme un triangle. La rue principale venue de l'ouest, *Amir Urga*, élargie par l'administration italienne en 1936, conduit à *Ferez Magala* (le marché aux chevaux), à la salle municipale et à l'église orthodoxe. Au sud-est de cette place se trouve *Gider Magala* (le marché central), et à l'est la mosquée principale (*Mosque Jamia*), formant les trois pointes du triangle.

Selon certains comptes-rendus historiques, les remparts de la ville, *Jugol* en harari, sont censés avoir été édifiés au XIII<sup>e</sup> siècle. Selon d'autres sources, ils remonteraient à l'époque de l'Emir Nur ibn al-Majid (1551-1568), désireux de protéger la ville contre la menace chrétienne. Les murs ont été construits suivant la topographie, enfermant également les sources d'eau. Les cinq portes historiques correspondaient aux routes principales vers la ville. À l'origine, cette dernière était elle-même divisée en cinq quartiers correspondant aux portes, mais cette division n'est plus en fonction.

Les installations commerciales étaient essentielles au fonctionnement et à la survie de la ville. La plupart des échoppes sont regroupées le long de la grand-rue de l'ouest au centre et dans les zones de marché : *Andinnya manget*, la rue *Amir Urga*, *Faras Magala* et *Gidir Magala*. La porte du sud-ouest donne sur deux grandes zones de marché à l'extérieur de l'enceinte de la ville.

Harar Jugol, dotée d'une grande importance spirituelle, possède quantité d'édifices religieux. On y trouve actuellement 82 mosquées et 102 sanctuaires, répartis partout dans la vieille ville. Les plus anciennes mosquées remontent au Xe siècle. La mosquée harari traditionnelle est un bâtiment aux formes simples. On peut en distinguer trois types : le type traditionnel simple (une salle de prière et une cour), les cinq grandes mosquées (très similaires,

mais avec deux fois plus de piliers) et les mosquées sanctuaires (abritant quelques tombes). On trouve également plusieurs tombeaux de saints, constitués d'éléments naturels ou construits de la main de l'homme.

Harar Jugol compte trois types de maisons, dont la plus courante est la maison de ville traditionnelle. Une unité est appelée *ge gar* : elle se compose de trois salles au rez-de-chaussée, avec des aires de service dans la cour. Un groupe de plusieurs unités est appelé *ge abad*. Traditionnellement, ces ensembles servaient aux membres d'une même famille. Aujourd'hui, des gens d'origine différente peuvent les partager. Le second type se nomme la maison indienne, construite par des marchands indiens qui s'installèrent à Harar après 1887. La plupart de ces maisons sont bâties dans la partie la plus élevée de la ville. Il s'agit de bâtiments rectangulaires simples, à deux étages. La véranda du premier, sur la façade avant, surplombe la rue ou la cour. Elles sont couvertes d'un toit et sont plus élevées que la moyenne. Une douzaine des plus importantes de ces maisons de marchands se trouvent au centre. Le troisième type, dit combiné ou mixte, regroupe des éléments des deux autres.

### Histoire

Les origines de Harar sont obscures, la tradition orale étant la principale source d'informations. Selon un mythe, en juillet 1256, 405 cheikhs arrivèrent de la péninsule arabe et choisirent ce site pour fonder la cité. D'après certaines sources, Harar serait née au Xe siècle, voire avant. L'Islam a été introduit en Éthiopie au IX<sup>e</sup> siècle. Trois mosquées de Harar ont été datées du Xe siècle (*Aw Mansur* et *Garad Muhammad Abogh* à Jugol, et la mosquée *Aw Machad* à l'extérieur des remparts). Entre 1277 et 1285, un seigneur voisin créa une coalition regroupant cinq principautés musulmanes. À partir de là, le commerce fut aux mains des musulmans, et Harar devint un poste marchand essentiel.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Harar prit sa forme urbaine actuelle et de 1520 à 1568, fut la capitale du royaume harari. De la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle, Harar était considéré comme un centre pour le commerce et l'enseignement islamique dans la Corne de l'Afrique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, elle devint un émirat indépendant. Néanmoins, ce fut une période de déclin, et la population tomba de 50 000 habitants à 12 000 environ.

Du fait de sa réputation, Harar attira l'intérêt des Égyptiens, qui l'occupèrent de 1875 à 1885. Après cela, en 1887, Harar fut conquis par Ménélik, roi d'Asmaadin et plus tard empereur d'Éthiopie. À cette époque, la Grande Mosquée de Faras Magala fut détruite et remplacée par une église orthodoxe octogonale. Ménélik ouvrit également dans les remparts la sixième porte et créa une nouvelle rue, sur l'axe est-ouest. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un flux de marchands indiens s'installa, introduisant le type de la maison indienne et la version mixte de celle-ci.

De 1938 à 1942, l'Éthiopie fut occupée par les Italiens. Par la suite, du fait de divers problèmes dont une réforme agraire qui fit en fait diminuer la productivité de l'agriculture, l'Éthiopie et Harar avec elle connurent famine, guerre civile et déclin économique. Après la fin de la dictature en 1991, on constata une légère amélioration, jusqu'à la guerre avec l'Érythrée. Pour l'instant, Harar

Jugol doit reconstruire son économie sur la base d'un développement durable.

### **Protection et gestion**

#### *Dispositions légales :*

En 1974, le DERG (comité de coordination des forces armées) entreprit de nationaliser la terre, ce qui entraîna une nouvelle division administrative de la ville et de la région, et une modification du droit foncier applicable aux terres et aux lieux d'habitation. La zone agricole entourant Jugol et bon nombre de maisons traditionnelles tombèrent sous l'autorité de l'État fédéral. En 1994, presque 40 % des maisons étaient la propriété de l'État.

Harar est officiellement inscrit sur la liste du patrimoine national éthiopien depuis 1974. Parmi les instruments juridiques qui protègent Jugol figurent le « Projet de proclamation de conservation du patrimoine du gouvernement régional national du peuple harari » (janvier 2000), l'« Établissement du bureau de conservation du patrimoine de Harar » (proclamation n° 21/1992) et la « Recherche et Conservation du Patrimoine culturel » (proclamation n° 209/2000).

#### *Structure de la gestion :*

Le Conseil harari détient le contrôle de la gestion générale et le pouvoir de ratification des décrets et des lois. Le Centre de recherches et de conservation du patrimoine culturel (ARCCH) a été établi en 1976. Il est responsable de l'inventaire, de la définition des politiques de conservation, de l'aide aux travaux de restauration, et des décisions concernant les subventions et les permis. Les autorités locales et les *Kebele* assurent l'administration de la procédure.

Un plan directeur de préservation et de présentation du patrimoine culturel en Éthiopie (UNESCO, F. Aalund, 1985) a défini dans les grandes lignes les besoins en conservation de Harar. Ceux-ci sont pris en compte par un projet de restauration et de formation préparé par le centre de recherches et de conservation du patrimoine culturel, (Addis Abeba 2001), et le soutien de l'AEPAMED (Paris 2003-2006).

Suivant les recommandations du Comité du patrimoine mondial en 2005, l'État partie a pris les mesures suivantes :

Un contrat a été signé en décembre 2005 entre les autorités locales (gouvernement régional national Harari) et l'Institut fédéral d'urbanisme (FUPI) pour la préparation du plan directeur d'urbanisme révisé qui doit être achevé en 2006. Les travaux doivent être menés en collaboration avec le Programme de coopération franco-éthiopien et le bureau de conservation du patrimoine de Jugol (JHCO).

Le projet de construction de la route en asphalte autour de la vieille ville a été abandonné en décembre 2005. Simultanément, la zone tampon a été étendue pour inclure la zone paysagère située à l'est de la ville historique. Dans la zone tampon, seules les activités agricoles seront autorisées. Les nouvelles constructions ne pourront être que de petits édifices en bois ou en terre à usage agricole.

La zone sera nettoyée de tous les débris et les décharges seront strictement contrôlées.

Le bureau de conservation du patrimoine (JHCO) contrôlera quatre niveaux de protection : les monuments principaux, les bâtiments historiques importants, le tissu urbain contextuel et les « bâtiments hors contexte ». Les bâtiments de cette dernière catégorie ne présentent aucun intérêt architectural, urbain ou typologique et peuvent donc être remplacés avec l'accord du bureau de conservation du patrimoine.

Ce bureau fonctionnera en lien avec le gouvernement régional et les représentants de l'administration et de la structure sociale de Jugol.

Ce bureau sera responsable de l'élaboration d'un projet pour la sauvegarde du patrimoine culturel et d'un autre projet pour la mise en valeur et le développement durable de la ville de Harar. Ces deux projets seront menés conjointement et se renforceront l'un l'autre.

Une nouvelle étude archéologique de Harar a été menée en décembre 2005.

#### *Ressources :*

En termes de financement, les fonds sont essentiellement d'origine publique. Toutefois, il y a eu coopération entre les autorités locales, le Service de soutien du développement urbain et l'Organisation technique allemande, qui vise à améliorer la base financière. Ces fonds doivent être utilisés pour l'amélioration des installations du nouveau bureau de conservation du patrimoine.

Ces dernières années ont vu la mise en place d'une collaboration avec des universités françaises, pour réaliser un inventaire de Harar, en impliquant des architectes locaux dans les travaux de conservation. En 2003, le premier architecte s'est installé à Harar pour y ouvrir un cabinet.

### **Justification de la valeur universelle émanant de l'État partie (résumé)**

Le site est proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et v :

Harar exprime la durable influence d'une culture islamique originale dans le développement d'une ville et de son urbanisme typique. La création de bâtiments religieux, de mosquées et de tombeaux, ainsi que de maisons originales particulières à Harar, prouve une tradition culturelle harari toujours bien vivante, pratiquée et bien préservée par les habitants.

La ville offre un excellent exemple, très complet, de peuplement humain traditionnel illustrant une culture islamique qui a joué un grand rôle dans l'histoire éthiopienne. La structure de la ville, avec son noyau central occupé par des édifices commerciaux et religieux, fait référence à la structure urbaine islamique traditionnelle et représente, avec la typologie particulière de ses demeures, un objet culturel d'une grande importance. C'est un exemple remarquable de peuplement humain où

l'occupation du territoire constitue une culture à part entière, aujourd'hui vulnérable aux mutations démographiques contemporaines.

On dit de Harar qu'elle est la quatrième ville sainte de l'Islam, en partie parce que le royaume d'Éthiopie accueillit les adeptes du Prophète lorsqu'ils durent fuir l'Arabie, au début du VII<sup>e</sup> siècle. Le grand nombre d'édifices religieux au sein de la ville historique en témoigne.

La ville se développa grâce aux échanges commerciaux, avec des produits transitant par le port de Zeila et transportés par des caravanes de chameaux.

Les Harari sont connus pour la qualité de leur artisanat : tissage, vannerie et reliure. Harar produisait des Corans manuscrits qui étaient ensuite diffusés dans les régions alentours.

Mais l'aspect le plus spectaculaire du patrimoine culturel réside très certainement dans la maison harari traditionnelle, dont la forme architecturale est typique, caractéristique et originale, différente de la disposition domestique que l'on trouve généralement dans les pays musulmans, quoiqu'elle rappelle l'architecture arabe de la côte. Leur style est unique en Éthiopie, et leur conception intérieure absolument exceptionnelle. Quand les Harari parlent de la « culture harari », ils font d'ailleurs référence à la beauté de leurs maisons, dont ils sont extrêmement fiers. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des marchands indiens construisirent de nouvelles demeures, dont les vérandas en bois définirent un autre paysage urbain et influencèrent la construction des maisons indiennes / harari. Leurs qualités architecturales et ornementales font désormais partie du patrimoine culturel harari. La ville est très bien préservée, et les bâtiments modernes venant endommager les typologies architecturales traditionnelles sont rares.

#### 4. ÉVALUATION

##### *Conservation*

###### *Historique de la conservation :*

Ces dernières décennies, la ville historique de Harar Jugol a connu une période difficile, marquée par des guerres et la famine, la pauvreté, la nationalisation de propriétés privées sous la dictature (le régime du DERG) et une pression démographique croissante. L'état de conservation des édifices en a donc pâti.

###### *État de conservation :*

L'expert de l'ICOMOS a fait observer l'existence de changements progressifs affectant l'authenticité du tissu historique : les murs extérieurs des maisons sont enduits et les portes en bois sont remplacées par des portes en métal.

En revanche, le contexte environnemental de Jugol a été conservé, particulièrement à l'est de la ville fortifiée. On note cependant des problèmes alentours, les rives du fleuve servant actuellement de décharge publique.

###### *Protection et gestion :*

À la suite des recommandations du Comité du patrimoine mondial à sa 29<sup>e</sup> session en 2005, l'État partie a répondu en associant activement une équipe d'experts français. Un contrat a été signé pour la révision du plan directeur d'urbanisme, qui doit être achevé d'ici la fin de l'année 2006, afin qu'il tienne compte de la protection et de la conservation de la ville historique et de ses abords. La zone tampon dûment protégée a été étendue pour inclure la totalité du paysage agricole à l'est des murs de la ville. Le projet de construction d'une route a été annulé. À noter que la nouvelle ville s'est développée à l'ouest de la ville historique dans les années 1930. À cet endroit, la zone tampon est relativement étroite, mais cette partie du territoire est placée sous le contrôle du plan directeur d'urbanisme qui apporte une garantie raisonnable de protection.

Le bureau de conservation du patrimoine de Jugol (JHCO) établi en 2003 est chargé de la coordination du système de gestion associant les autorités locales et les bureaux du gouvernement central concernés. Un plan d'action a été préparé pour la gestion de la conservation de la ville historique. Une étude archéologique du contexte de la ville historique a été réalisée en 2005.

Il y a trois projets d'infrastructures relatifs à : la rénovation du réseau d'assainissement (qui doit être achevé en 2007) ; un nouveau réseau d'alimentation en eau requérant la construction d'un aqueduc de 75 km de long ; la mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets approprié. Ces projets seront gérés en coordination avec le bureau de conservation du patrimoine de Jugol.

###### *Analyse des risques :*

Si la ville historique de Harar Jugol est relativement bien préservée, elle connaît certains problèmes liés au manque d'entretien et de réparation. L'expert de l'ICOMOS a observé divers risques concernant l'altération progressive du tissu de Harar Jugol, par exemple l'application d'un enduit sur des murs extérieurs jadis nus, le remplacement des portes d'origine, en bois, par d'autres en métal, la construction en matériaux non traditionnels, l'introduction d'antennes de télévision, l'utilisation des lits des rivières comme décharges publiques, etc.

La région de Harar n'a connu que des développements relativement modestes ces dernières décennies, pour plusieurs raisons. Toutefois, de nouvelles perspectives font aujourd'hui leur apparition, et il est vital de réfléchir préalablement aux décisions à prendre, afin d'éviter l'altération du paysage culturel de Harar. Il est nécessaire d'examiner l'impact du développement proposé sur le mode de vie et l'environnement traditionnels. L'enjeu est d'assurer la qualité de vie des habitants, en respectant les valeurs traditionnelles sans pour autant sacrifier les installations modernes essentielles.

Les décisions stratégiques prises par les autorités harari en 2005 devraient toutefois contribuer à combattre et réduire les problèmes exposés ci-dessus dans les années à venir.

L'ICOMOS considère que les actions entreprises par l'État partie répondent aux recommandations du Comité du patrimoine mondial et devraient contribuer à la

conservation et au développement durable de la ville historique.

### ***Authenticité et intégrité***

#### *Authenticité :*

Harar Jugol est un exemple rare de ville historique relativement bien préservée, qui a su aussi conserver ses traditions à ce jour. C'est l'une des villes saintes de l'Islam en Afrique, et la capitale d'une région minoritaire au cœur d'une Éthiopie par ailleurs chrétienne.

#### *Intégrité :*

L'intégrité traditionnelle des zones urbaines et rurales explique en grande partie son importance et sa valeur traditionnelle. S'il y a eu quelques développements modernes vers l'ouest et le nord, la relation reste fondamentalement intacte des côtés est et sud-est.

Exception faite des changements survenus à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle dans la ville fortifiée, comme le remplacement de la mosquée principale par une église orthodoxe et l'élargissement de la grand-rue menant à la porte ouest, la zone de Jugol a conservé ses demeures traditionnelles relativement intactes. On observe cependant des indications marquant l'apparition de certaines tendances qui altèrent les édifices traditionnels, tendances nécessitant un suivi attentif mais aussi la sensibilisation et la modification des comportements de la population.

### ***Évaluation comparative***

La plupart des anciennes villes islamiques de l'Afrique de l'Est se trouvent sur la ligne côtière. À cet égard, Harar fait exception : elle est considérée comme la seule ville méritant ce titre à l'intérieur des terres d'Afrique de l'Est, entre la ville éthiopienne de Gondar, au nord du lac Tana, et la ville arabe de Zanzibar, sur la côte d'Afrique de l'Est, avant l'essor de Addis Abeba et de Nairobi.

En se référant aux nouvelles informations fournies par la proposition d'inscription révisée et en tenant compte du fait que les peuplements urbains contemporains le long de la côte dépendaient des installations portuaires, l'ICOMOS considère que Harar Jugol représente un peuplement urbain à l'intérieur des terres doté d'un caractère architectural et d'une organisation sociale qui lui sont propres, et que l'on ne peut comparer à aucune autre ville d'Afrique de l'Est. En tant que centre de commerce avec l'intérieur, ainsi que de centre de diffusion de l'Islam, la ville a exercé une influence historique très importante et représente, avec Axoum, Gondar et Lalibela, les principales étapes de l'histoire éthiopienne.

L'étude comparative fournie par la proposition d'inscription révisée insiste sur la spécificité de la maison de Harar Jugol, démontrant son originalité par rapport à la typologie générale arabe que l'on trouve dans les villes d'Afrique du Nord et sur la côte Est. Le type harari présente des similitudes avec la typologie des maisons de la ville de Zabid au Yémen. Néanmoins, la maison harari puise ses origines dans la maison *argoba* caractérisée par un

ensemble d'espaces complexes (à savoir : *Ge Gar, Qeh Afar, Kirtat, Dera*), de plateformes et terrasses en maçonnerie assumant des fonctions sociales et familiales qui font de la maison harari une maison unique. L'étude comparative démontre que la maison harari est une expression profonde de l'Afrique et qu'elle s'est développée en particulier dans le sud de l'Éthiopie. L'ICOMOS considère que cette interprétation est valable et qu'elle confère une qualité spécifique à Harar Jugol, ce qui justifie son inscription sur la base du critère iv.

### ***Valeur universelle exceptionnelle***

#### *Déclaration générale :*

Harar Jugol s'est développé en tant que centre marchand entre la côte et les plateaux intérieurs, tout en servant de centre commercial pour les agriculteurs sédentaires alentours. La ville s'appuyait également sur l'agriculture, ce qui a donné naissance à d'étroits liens urbains-ruraux. Les connexions marchandes et les groupes de migrants ont contribué à la composition pluriethnique de la population, par le biais d'un réseau complexe d'échanges culturels entre des groupes ethniques comme les Oromo, les Amhara, les Argobbe, les Hamrari, les Gourage et les Somali. Le type de maison domestique harari et les nombreux sanctuaires, tombeaux et mosquées islamiques, donnent l'impression immédiate d'une ville islamique, caractérisée par un labyrinthe de ruelles étroites et l'aspect extérieur imposant des maisons. Deux questions sont d'une importance toute particulière :

a) l'organisation sociale des communautés par l'administration *Afocha* et *Kebele* ;

b) les étroits liens urbains-ruraux, qui sont également significatifs dans la langue harari, par la référence aux *ge-usu* et aux *gaffa* (signifiant « gens de la ville », « jardins des gens de la ville » et « terres en jachère en dehors de la ville »).

Harar Jugol est considérée comme ayant une valeur universelle exceptionnelle et un patrimoine physique et social exceptionnellement bien préservé.

#### *Évaluation des critères :*

Le bien est proposé sur la base des critères ii, iii, iv et v. Des informations complémentaires ont été fournies par l'État partie en janvier 2006 pour cette justification.

*Critère ii :* Harar Jugol présente un important échange de valeurs de la culture originale islamique. Ces influences se sont poursuivies du Moyen-Âge à nos jours et s'expriment dans le développement social et culturel de la ville située au cœur d'une région par ailleurs chrétienne. Ces influences se sont mélangées avec des traditions originaires du continent africain, en particulier de l'Éthiopie du Sud, donnant à son architecture et son urbanisme un aspect caractéristique particulier. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

*Critère iii :* Harar Jugol porte un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles qui puisent leurs racines dans l'Islam et l'Afrique. Elle est considérée comme « la quatrième ville sainte » de l'Islam, ayant été fondée par un

saint missionnaire venant de la péninsule arabique. Bien que place marchande et par conséquent creuset culturel recevant diverses influences, Harar s'est trouvée relativement isolée dans sa région, ce qui a contribué à sa spécificité culturelle qui s'exprime dans la structure et les traditions communautaires caractéristiques et toujours vivantes. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

*Critère iv* : Harar Jugol est un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble architectural et urbain qui illustre l'impact des traditions africaines et islamiques sur le développement de types spécifiques de bâtiments. Les bâtiments et le schéma urbain dans son ensemble reflètent ces traditions qui donnent un caractère particulier, voire même unique, à Harar Jugol. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

*Critère v* : Harar Jugol et son paysage environnant est un exemple remarquable d'un peuplement humain traditionnel, représentatif des interactions culturelles avec son environnement. La ville s'est développée dès VIII<sup>e</sup> siècle à partir d'un groupe de villages formant un système de défense commun sous l'obédience du saint homme Aw Abadir. En raison de la fertilité du sol et de l'abondance de l'eau, et à la faveur de la fusion des villages, Harar Jugol se développa progressivement en une ville qui fut fortifiée. La structure sociale, l'organisation spatiale (*afocha*) et la langue de la population dénotent une relation particulière, voire unique, qui s'est développée avec l'environnement. Le territoire était articulé en cinq secteurs structurés par une dynamique circulaire de son urbanisme et sa relation avec le paysage environnant. Le premier cercle est au centre de la ville. Même si la ville a connu un développement vers l'ouest, la partie orientale du paysage environnant a conservé son intégrité. La relation culturelle et physique avec le territoire a donc été préservée jusqu'à aujourd'hui, bien que fragilisée par des modifications irréversibles sous l'effet de la mondialisation. L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

## 5. RECOMMANDATIONS

### *Recommandation concernant l'inscription*

L'ICOMOS recommande que Harar Jugol, la ville historique fortifiée, Éthiopie, soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii, iv et v* :

*Critère ii* : La ville historique de Harar Jugol présente un important échange de valeurs de la culture originale islamique qui s'expriment dans le développement social et culturel de la ville située au cœur d'une région par ailleurs chrétienne. Ces influences se sont mélangées aux traditions originaires du continent africain, en particulier de l'Éthiopie du Sud, donnant à son architecture et son urbanisme une forme caractéristique particulière.

*Critère iii* : Harar Jugol porte un témoignage exceptionnel sur des traditions culturelles qui puisent leurs racines dans l'Islam et l'Afrique. Elle est considérée comme « la quatrième ville sainte » de l'Islam, ayant été fondée par un saint missionnaire venant de la péninsule arabique. Bien que place marchande et par conséquent creuset culturel recevant diverses influences, Harar s'est trouvée

relativement isolée dans sa région, ce qui a contribué à sa spécificité culturelle qui s'exprime dans la structure et les traditions communautaires caractéristiques et toujours vivantes.

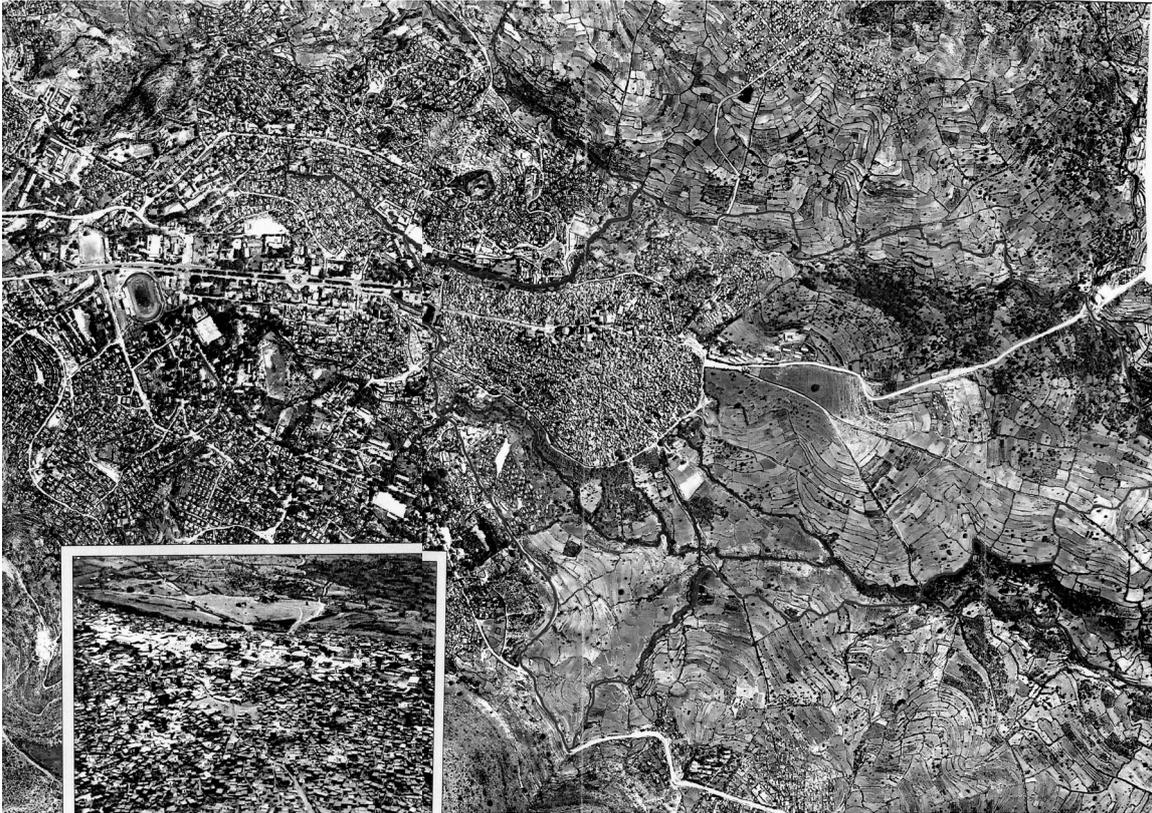
*Critère iv* : Harar Jugol est un exemple exceptionnel d'un type d'ensemble architectural et urbain qui illustre l'impact des traditions africaines et islamiques sur le développement de types spécifiques de bâtiments. Les bâtiments et le schéma urbain dans son ensemble reflètent ces traditions qui donnent un caractère particulier, voire même unique, à Harar Jugol.

*Critère v* : Harar Jugol et son paysage environnant est un exemple remarquable d'un peuplement humain traditionnel, représentatif des interactions culturelles avec son environnement. La structure sociale, l'organisation spatiale (*afocha*) et la langue de la population dénotent une relation particulière, voire unique, qui s'est développée avec l'environnement. La relation culturelle et physique avec le territoire a donc été préservée jusqu'à aujourd'hui, bien que fragilisée par des modifications irréversibles sous l'effet de la mondialisation.

L'ICOMOS recommande que la version en anglais du nom du bien proposé pour inscription soit changée pour : « Harar Jugol, the fortified historic town ».

L'ICOMOS demande aussi que l'État partie informe le Comité du patrimoine mondial à sa prochaine session de l'achèvement de la révision du plan directeur d'urbanisme.

ICOMOS, avril 2006



**Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription**



**Tombeau de l'Emir Nur**



**Maison Indienne**